

CONSEIL D'ÉCOLE DU 17 OCTOBRE 2024

Présents :

M Bouillaguet : directeur

M Bachelier: maire de Marcillac-la-Croisille

Mme Audeguil: adjointe à la jeunesse et aux affaires scolaires

Mmes Sirieix, Fournier Monsolve, M Sudrie: enseignants

Mmes Blond, Navalon, Richard, Millet: parents d'élèves

Mme Dupuy, DDEN

Absentes excusées :

Mme Tapissier, Mme Demeyer

La séance est ouverte à 18h15.

Mme Blond et M Sudrie sont secrétaires de séance.

I. Rôle du conseil d'école

Il est réglementé par le décret n° 90-788 « Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires », du 6 septembre 1990.

Pour mémoire, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- adopte le projet d'école.
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

II. Lecture des résultats des élections des délégués des parents d'élèves

Procès-verbal des résultats aux élections des parents d'élèves.

Elles ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024.

Inscrits : 112

Votants : 68 Bulletins nuls ou blancs : 12 Suffrages exprimés : 56

Taux de participation : 60,71 %

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Résultats : 4 sièges pourvus.

Liste des titulaires
Mme Blond Angélique
Mme Demeyer Gwendoline
Mme Navalon Kathleen
Mme Richard Estelle

Liste des suppléants
Mme Millet Karine

Le directeur félicite et remercie les représentants des parents d'élèves nouvellement élus au conseil d'école pour leur présence.

III. Mouvement du personnel

Mme Barrière a été nommée pour l'année scolaire. Elle assure le remplacement de M Bouillaguet, pendant le temps de direction de l'école, tous les jeudis.

M Delhiat a été nommé à titre définitif sur l'école. Il a en charge la classe de CM1 - CM2.
M Sudrie, Titulaire Remplaçant, assure le remplacement de M Delhiat.

Mme Tapissier, enseignante du pôle EDEIS est rattachée à l'école de Marcillac la Croisille. Le pôle EDEIS (équipe départementale d'enseignants pour l'inclusion scolaire) est composé d'enseignants titulaires d'une certification spécialisée. Ils interviennent auprès des élèves en situation de handicap dans le 1er degré, en complément des prises en charge dont ceux-ci bénéficient.

IV. Effectifs des classes et répartition 2024/2025

Configuration de l'école et répartition pédagogique : 4 classes

Effectif : 79 élèves répartis ainsi :

- Effectif en maternelle : 27 dont :
- 5 PS
 - 11 MS
 - 11 GS
- Effectif en élémentaire : 52 dont :
- 11 CP
 - 9 CE1
 - 15 CE2
 - 7 CM1
 - 10 CM2

2 élèves de TPS sont inscrits pour une rentrée en janvier 2025

Répartition pédagogique :

Maternelle : 5 PS - 11 MS: Mme Sirieix

Élémentaire :

11 GS / 11 CP : Mme Fournier Monsolve

9 CE1 / 15 CE2 : M Bouillaguet Mme Barrière

7 CM1 + 10 CM2 : M Delhiat

V. Vote du règlement intérieur de l'école

Les inscriptions se font en mairie. L'admission se fera à l'école.

Dans un souci d'économie de papier, le règlement intérieur de l'établissement est publié sur le blog de l'école, <https://blogpeda.region-academique-nouvelle-aquitaine.fr/19-marcillac-ecole/>

En cas de désaccord, le règlement type départemental fait foi. Il est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.ac-limoges.fr/reglement-type-departemental-des-ecoles-maternelles-et-elementaires-de-la-correze-121763>

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil d'école sera affiché, publié sur le blog de l'école et envoyé aux parents d'élèves élus par courriel.

VI. PPMS : Alerte « Risques majeurs » et Alerte « Attentat intrusion »

Le PPMS, ou “Plan Particulier de Mise en Sûreté” est un dispositif réglementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation interne à l’établissement afin d’assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes cas d’accident majeur externe à l’établissement.

Ce plan définit notamment les lieux de confinement répartis dans l’école ; les procédures conservatoires devant être mises en place et les conseils de gestion de la crise, dans l’attente de l’intervention des secours.

Deux documents distincts sont rédigés :

- Le premier, « Risques majeurs » concerne les risques d’origine naturelle comme tempête, cyclone... ou d’origine technologique comme explosion, fuite de gaz... a été remis à jour, Un exercice sera réalisé le 14 novembre 2024.

- Le second concernant l’alerte « Attentat Intrusion ». Un exercice a été réalisé le 10 octobre 2024.

Toujours concernant la sécurité, un exercice d’évacuation incendie a eu lieu le 19 septembre 2024.

En cas de déclenchement du PPMS, il est rappelé aux parents de **ne pas se rendre à l’école et de ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.**

A l’heure actuelle, le déclenchement du PPMS Alerte « Attentat intrusion » se fait au moyen d’une corne de brune et celui Alerte « Risques majeurs » à l’aide d’un sifflet.

Des malles PPMS ont été fournies par la mairie pour chaque lieu de confinement.

VII. Protocole PHARE

Il est obligatoire depuis la rentrée 2022. Un protocole a été rédigé par l’équipe pédagogique et il est mis en place au sein de l’école.

Le directeur rappelle :

- Définition du harcèlement : (source Eduscol) « Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut-être verbale, physique, ou psychologique commise avec intention de nuire. Ces actes de violence sont le fait d’un ou plusieurs élèves à l’encontre d’une victime qui ne peut se défendre. Elle survient en milieu scolaire et peut se prolonger en dehors notamment via les réseaux sociaux », interdits aux élèves de moins de 13 ans.

- Présentation du protocole : C’est la méthode Pikas, dite «méthode de la préoccupation partagée ». Elle consiste à une série d’entretiens individuels avec les élèves impliqués dans une situation d’intimidation scolaire en tant qu’intimidateur présumé, cible (victime) et/ou témoin. L’approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n’ont pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés. L’objectif est de faire partager une « préoccupation » pour la situation de la cible par toutes les personnes impliquées et ainsi permettre à chacun de sortir positivement de ce processus afin que l’intimidation cesse.

Le décret du 16 août 2023 ART R 411-11-1 précise que : « Lorsque le comportement intentionnel et répété fait peser un risque avéré sur la sécurité ou la santé des autres élèves, le directeur d’école, après avoir réuni l’équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l’élève dont le comportement est en cause, toute mesure de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l’école peut, à titre conservatoire, suspendre l’accès à l’établissement de l’élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours ».

VIII. Evaluations nationales

Des évaluations nationales ont eu lieu du 9 au 20 septembre. Elles concernaient tous les niveaux du CP, au CM2. **Un second temps d'évaluation à mi-parcours** doit se tenir entre le lundi 13 janvier et le vendredi 24 janvier 2025 pour la classe de CP.

En début de CP, les évaluations en français portent sur **la reconnaissance de lettres, la manipulation de sons, le vocabulaire et la compréhension du langage oral**. En mathématiques, les évaluations portent sur **la compréhension et l'utilisation des nombres, la résolution de problèmes ainsi que l'espace et la géométrie**.

En janvier, les évaluations en français portent sur **la reconnaissance des sons, la compréhension des phrases à l'oral et à l'écrit, l'écriture des syllabes et des mots et la lecture à voix haute**. En mathématiques, elles portent sur **la connaissance de nombres jusqu'à 39, le calcul en ligne et la résolution de problèmes**.

En début de CE1, les évaluations en français portent sur **la maîtrise de la lecture, de l'écriture, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit**. En mathématiques, les évaluations portent sur **la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental et en ligne, la résolution de problèmes ainsi que l'espace et la géométrie**.

En début de CE2, les évaluations en français portent sur **la maîtrise de la lecture, de l'écriture, la compréhension du langage oral et écrit ainsi que certaines notions de grammaire (accord, repérage du sujet, du verbe, nature des mots)**. En mathématiques, les évaluations portent sur **la compréhension et l'utilisation des nombres, la résolution de problèmes, le calcul mental et en ligne, ainsi que le calcul posé**.

En début de CM1, les évaluations en français portent sur **la maîtrise de la lecture, de l'écriture, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit**. En mathématiques, les évaluations portent sur **la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé et la résolution de problèmes**.

En début de CM2, les évaluations en français portent sur **la maîtrise de la lecture, de l'écriture, le vocabulaire, la compréhension du langage oral et écrit ainsi que la maîtrise des notions de grammaire (accord dans le groupe nominal, repérer le sujet, le verbe et ses compléments, identifier la nature des mots)**. En mathématiques, les évaluations portent sur **la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental et en ligne, le calcul posé et la résolution de problèmes**.

Concernant les résultats des évaluations, ils laissent apparaître des points à renforcer pour certains élèves :

- En mathématiques :
 - o Résoudre des problèmes
 - o Poser et calculer
 - o Utiliser des stratégies en calcul

- En français :
 - o La compréhension de texte
 - o Les notions de grammaire
 - o L'écriture des mots (CE1)

IX. Projets pédagogiques des classes

Les classes de PS-MS, CE1-CE2 et CM1-CM2 ont participé à une dégustation de pommes sous toutes leurs formes (fruits, compote, jus) dans le cadre de la semaine du goût. Cette intervention a été animée par Mme Denois.

École et cinéma :

Classe maternelle : 3 décembre à Egletons *Piou-piou, vers les étoiles*

Projections organisées par Ciné + à la salle des fêtes de Marcillac.

- Maternelle : **2ème trimestre** : Un peu d'imagination !
3ème trimestre : Jardins enchantés

- Cycles 2 & 3 : **1er trimestre** (17 décembre) Calamity, une enfance de Martha Jane Canary
2ème trimestre : Cycle 2 : Nanouk, l'esquimau
Cycle 3 : Les 400 coups
3ème trimestre : Cycle 2 : Un transport en commun
Cycle 3 : Rumba

Le spectacle de Noël proposé par la Communauté de Communes de Ventadour aura lieu cette année, le 19 décembre à l'Espace Ventadour à Egletons.

- Spectacle à 10h pour les élèves de PS à CP
- Spectacle à 14h pour les élèves de CE1 à CM2

Prix des incorruptibles : Classes de GS-CP à CM2

Opération nationale destinée à inciter les enfants à lire. Plusieurs livres sont proposés à la lecture et les enfants votent pour leur livre préféré à la fin de l'année.

Prix album jeunesse : classe de GS – CP et classe maternelle.

EPS :

- Participation à la semaine de la randonnée à St Angel : classe de CE1-CE2 et CM1-CM2
- Cycle natation pour les CE et CM du 4 au 22 novembre à Égletons (sauf les jeudis) soit 8 séances.

Une session d'agrément aura lieu le lundi 18 novembre de 17h à 19h à la piscine d'Egletons. Les activités aquatiques nécessitent un encadrement renforcé. Sans personne agréée, la sortie piscine sera annulée.

- 21 novembre : cross de secteur pour les CE et CM qualificatif pour le cross départemental du 11 décembre à Ussel (qualification possible pour les CE2, CM1 et CM2)
- cycle 1 : 30 janvier, jeux de lutte (salle omnisport Marcillac)
13 février, aventures motrices (Argentat)

- cycle 2 : période 3, cycle tennis (GS-CP)
28 janvier après-midi : jeux de lutte (CE1- CE2)
30 janvier après-midi : jeux de lutte (GS / CP)
11 mars, orientation et jeux traditionnels à Sédières (GS à CE2)
Danses traditionnelles avec bal en mars (GS CP)
3 juin journée : athlétisme et course longue à St Martin la Méanne
Tennis (CE)

- cycle 3 : 18 avril, basket, pétanque et molky, salle omnisport de Marcillac
3 juin journée : athlétisme et course longue à St Martin la Méanne

X. Travaux : Bilan et nouvelles demandes

Portes d'entrée, porte des toilettes côté CE (accès par l'extérieur du bâtiment)

Serrure côté couloir de la porte de la classe des CE

Brise-jets, robinet classe CM
Eclairage dans le couloir
Vitres classe de maternelle, local matériel maternelle, toilettes maternelle
Gouttières à suivre (crochets au fond de la cour côté laverie)
Bas des fenêtres (côté maternelle)

XI. Questions diverses

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu devant la mairie à 11h, avant le dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Vous êtes invités ainsi que vos enfants, à honorer de votre présence cette cérémonie.

Concernant le protocole Phare, l'inspecteur de circonscription peut intervenir auprès de la mairie afin de former les personnels.

La mairie a adhéré à un programme de protection proposé par le Conseil Départemental. Des caméras devraient être installées.

Concernant la cantine, l'EHPAD a introduit des produits bio qui seront servis également à la cantine. Le livret élaboré par la mairie afin de présenter les rôles des différentes instances a été bien accueilli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

À Marcillac le 17 octobre 2024

La représentante des parents d'élèves



Mme Blond

Le directeur



M F. Bouillaguet